

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2010

NOMBRE DE MEMBRES
 composant le Conseil : 35
 en exercice : 35
 présents : 32
 représentés : 1
 pour : 32
 abstentions : 0
 contre : 1

OBJET : Ouverture des crédits d'investissement pour l'exercice 2011

L'An deux mille dix, le quinze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le huit décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

Etaient présents : P. BUCHET, Maire ; J. SEGRÉ, L. ZANOLIN, JJ. FREDOUILLE, S. CICERONE, C. MARAZANO, JF. DUMAS, M. FAYOLLE, G. MERGY, Z. SIMON, D. BEKIARI, Maires-adjoints ; JPh. DAMAIS, J. GUNTZBURGER, A. SOMMIER, G. MAHÉ, M. MILLER, F. ZINGER, P. GUYON, G. DELISLE, S. LOURS-GATABIN, PH. DEPOUX, P. DUPLAN, P. DUCHEMIN, B. KABANDA, P. LE QUERRE, F. HEILBRONN, JP. AUBRUN, M. GALANTE-GUILLEMINOT, M. BUCQUET, A. BULLET, P.H. CONSTANT, M. FAYE, Conseillers municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés ayant donné pouvoir :

C. VIDALENC à J. GUNTZBURGER

Absent excusé : D. LAFON, J. N'GALLE EBOA

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : F. HEILBRONN est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.1612-1,

Vu le budget primitif 2010,

Vu l'instruction M14,

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2011, permettant la réalisation d'acquisitions et de travaux,

Vu l'avis de la commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'adopter l'ouverture, au maximum, d'un quart du montant des crédits d'investissement ouverts en 2010 pour le budget 2011, préalablement à son vote (Chapitres 20, 21,23 et 458 en dépenses) :

		BP 2010	Ouverture BP 2011
<i>Dépenses</i>			
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	256 350.00 €	64 087.50 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	273 136.40 €	68 284.10 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	2 979 533.05 €	744 883.26 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	4 449 757.07 €	1 112 439.27 €
Opération 1001	Aménagement place du Gal de Gaulle	300 000.00 €	75 000.00 €
Opération 1002	Adaptation Châteaux Ste Barbe et La Boissière	150 000.00 €	37 500.00 €
Opération 1003	Circulations douces	250 000.00 €	62 500.00 €
Chapitre 458	Opérations d'investissement sous mandat	185 000.00 €	46 250.00 €

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Trésorier Municipal

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Conseiller Général
Pascal BUCHET



[Handwritten signature]

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En Préfecture le
Publication/Affichage le

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Allain ANDRIANASOLO